

**• Motion n°27 / SIPM-RP –
Création d'une commission « reprise en coopérative de production »**

Argumentaire :

Le but de la CNT étant d'aider les travailleurs à reprendre leur économie et leur destin en main vers l'autogestion et la transformation collective, la piste des coopératives de production doit être suivie en URP, comme c'est déjà le cas au niveau confédéral.

Motion :

Une commission sur le thème des reprises des entreprises en coopérative de production est créée au sein de l'union régionale. Elle est fédérée à la commission coopérative syndicale confédérale.

Elle est chargée d'organiser des réunions-débats avec les travailleurs/euses et les réseaux des coopératives, particulièrement le réseau scop, spécialisé sur les expériences concrètes des reprises en scop ou en scic (qui comptent d'après les derniers chiffres 35 reprises en coopérative par an/source: réseau SOS).

Des campagnes syndicales pourront être menées préalablement devant les entreprises pour mobiliser et inviter les salariés à venir débattre dans ces réunions sur le thème des reprises en scop par les salariés.

Les informations concernant les moyens de créer ou de reprendre des entreprises en coopérative seront relayées par les syndicats de la région. Ainsi que par le site Internet de la région CNT.

Si des travailleurs souhaitant reprendre ou créer une entreprise en coopérative contactent la commission, celle-ci les orientera sur leur syndicat de branche et l'épaulera si besoin.

La commission sera en relation avec l'union régionale des scop, les fédérations professionnelles du réseau scop et bien entendu avec les coopératives, pour les inviter aux réunions et pour se tenir au courant des différents événements coopératifs, afin que les travailleurs soient informés sur les possibilités techniques pour les reprises de leurs entreprises en coopérative de production.